

LIVRET D'ACCUEIL



UNITÉ DE MÉDECINE GÉRIATRIQUE AIGUË
1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} étages
30 rue Kilford
92400 COURBEVOIE

www.ch-rivesdeseine.fr





L'équipe de l'Unité de Gériatrie Aiguë vous souhaite la bienvenue.

Nous avons conçu ce livret pour vous présenter notre service et nos actions. Vous y trouverez des informations pratiques pour faciliter votre séjour.

Forts de notre expérience, l'interdisciplinarité est le socle de notre prise en charge gériatrique.

Les professionnels médicaux et paramédicaux de ce service (Infirmier(e)s, kinésithérapeutes, aides-soignant(e)s, agents des services hospitaliers, ergothérapeutes, cadres de santé, etc.) ont à cœur d'établir des objectifs communs et partagés avec vous.

Sommaire

Qu'est-ce que la médecine gériatrique ?	3
Présentation des unités	3
L'équipe médicale	3
L'encadrement	3
Des professionnels à votre écoute	4
Contacts	6
Votre matinée	7
Votre après-midi et soirée	9
Les incontournables au cours de votre séjour	11
Renseignements pratiques	13
Espace personnel : mon projet personnalisé / mes objectifs	15
La charte de la personne hospitalisée	16

QU'EST-CE QUE LA MÉDECINE GERIATRIQUE ?

Les Unités de Gériatrie Aiguë accueillent des patients de plus de 75 ans nécessitant une hospitalisation se caractérisant par la coexistence d'une ou plusieurs pathologies chroniques invalidantes à l'origine d'une dépendance physique et/ou psychique ou d'un risque de dépendance majeure.

L'unité de court séjour gériatrique dispose d'un savoir faire gériatrique permettant une approche globale des patients, appropriée à leur poly-pathologie et/ou à leur risque de dépendance. Chaque patient y bénéficie d'une prise en charge assurée par une équipe pluridisciplinaire formée à la médecine gériatrique et à la prise en charge gérontologique.

Nos missions :

- ♦ accueillir et prendre en charge des patients nécessitant des soins et une surveillance rapprochée de leur état clinique en vue de restaurer ou maintenir leur état de santé.
- ♦ Etablir les diagnostics et pratiquer les soins non réalisables en ambulatoire ; traiter la ou les pathologies.
- ♦ Assurer un suivi et une collaboration avec la médecine de ville et les acteurs du territoire.
- ♦ Etre à l'écoute et être une ressource pour les patients et de leurs familles.

- ♦ Envisager avec le patient et son entourage les conditions de vie ultérieures et contribuer à leur organisation.

PRÉSENTATION DES UNITÉS

- ♦ Le service de Médecine Gériatrique est situé sur le site de Courbevoie.
- ♦ Il comporte trois unités réparties sur trois étages ; chacune d'elles dispose de chambres doubles et simples. Les simples sont attribuées en priorité en fonction du **diagnostic médical**. Les personnes souhaitant une chambre seule (et en fonction des disponibilités) doivent s'adresser aux infirmières pour retirer un formulaire et/ou le signaler au moment de l'admission.

L'ÉQUIPE MÉDICALE

- ♦ **Dr CHANSIAUX-BUCCALO**,
Chef du Pôle Gériatrique,
Locomoteur et Soins Palliatifs
- ♦ **Dr NEGOITA**, Gériatre
- ♦ **Dr SAAD**, Gériatre
- ♦ **Dr BIZET**, Gériatre
- ♦ **Dr DULAC**, Gériatre

L'ENCADREMENT

- ♦ **Mme STIEVENART**, Cadre Supérieur de Santé du Pôle
- ♦ **M. MOULEC**, Cadre de Santé de l'UGA

DES PROFESSIONNELS À VOTRE ÉCOUTE

Pour assurer votre suivi tout au long de l'hospitalisation, ces professionnels travaillent en équipe et partagent les informations vous concernant au moyen du dossier "patient" et lors des réunions interdisciplinaires.

Les médecins

- ♦ Ils vous accueillent à votre arrivée, vous examinent pour constituer le dossier médical et vous expliquer votre état de santé. Ils conviennent avec vous d'un projet de prise en charge en médecine.
- ♦ Tout au long de votre séjour, ils assurent votre suivi médical (visite médicale quotidienne, visite systématique le samedi matin et dans la semaine selon les besoins).
- ♦ Ils décident et organisent votre sortie (date, ordonnance de médicaments, etc.).
- ♦ La collaboration avec les médecins de ville et des structures est assurée par un courrier de sortie d'hospitalisation qui est aussi remis au patient.

Le cadre de santé

- ♦ Il s'occupe des gestions administrative et logistique dans le service (personnel, lits, matériel, soins de qualité, etc.). Il coordonne votre prise en charge.
- ♦ Avec l'infirmier(e), il est l'interlocuteur privilégié pour vous et/ou votre famille.
- ♦ Il assure le lien autant avec les médecins qu'avec les autres secteurs de l'établissement.
- ♦ Il organise et coordonne les soins
- ♦ Il veille à l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins.



Les soignants

Infirmier(e)s et aides-soignant(s) vous accompagnent.

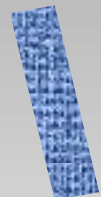
L'infirmier(e)

- ♦ De par ses compétences, il(elle) assure les soins infirmiers.
- ♦ Il(elle) coordonne l'ensemble des soins.
- ♦ Il(elle) est à l'écoute de vos demandes.

L'aide-soignant(e)

- ♦ En fonction de votre état, il(elle) vous accompagne dans les gestes de la vie quotidienne (aide à la toilette, au repas, etc.).
- ♦ Il(elle) est proche de vous et à l'écoute de vos besoins.

Comment
les identifier ?



L'agent des services hospitaliers

- ♦ Il(elle) s'occupe de l'hygiène des locaux.
- ♦ Il(elle) assure la distribution de l'eau et des repas sous la surveillance de l'infirmier(e) et/ ou de l'aide-soignant(e).

Le(la) Kinésithérapeute

- ♦ Après avoir analysé et évalué vos capacités, tout en tenant compte des prescriptions médicales, il(elle) établira un programme d'exercices pour vous aider à progresser. Ces exercices seront basés sur la récupération de votre mobilité articulaire, le renforcement de vos muscles et l'endurance à l'effort qui vous permettra de rentrer à votre domicile dans les meilleures conditions.

L'ergothérapeute

- ♦ Il(elle) analyse et évalue avec vous les situations de la vie quotidienne qui engendrent des difficultés.
- ♦ Il(elle) peut vous aider à les résoudre :
 - ⇒ En vous aidant à retrouver les habilités et capacités nécessaires à vos activités parallèlement à votre travail en kinésithérapie ;
 - ⇒ En vous enseignant si nécessaire des moyens de "faire autrement" ;
 - ⇒ En vous conseillant éventuellement des adaptations de votre environnement personnel.

La secrétaire

- ♦ Elle assure la qualité des échanges internes et externes nécessaires à l'organisation de votre prise en charge dans notre établissement et ce tout au long de votre séjour. Elle est aussi l'interlocuteur à privilégier pour vous renseigner et transmettre les communications vers les médecins et/ou les soignants du services
- ♦ Elle assure l'archivage des dossiers médicaux et la rédaction du compte-rendu d'hospitalisation

La psychologue

- ♦ Elle peut vous proposer un soutien psychologique. L'hospitalisation, la douleur et le handicap causent souvent une souffrance psychologique et demandent une adaptation qui peut nécessiter un accompagnement. Chacun donne un sens à sa maladie, gère plus ou moins bien ses émotions ; elle est là pour vous écouter, si vous le souhaitez, dans le respect de la confidentialité.

La diététicienne

- ♦ A partir des prescriptions médicales, elle organise vos repas en lien avec le service de restauration.

L'assistante sociale

- ♦ Selon vos besoins ou difficultés particulières, elle peut vous conseiller et/ou vous aider.

Les étudiants

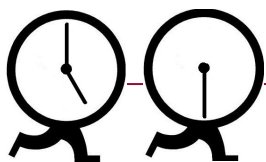
- ♦ Les missions de service public nous amènent, outre les soins à vous apporter, à accompagner des étudiants à parfaire leur formation pratique pour devenir des professionnels compétents et responsables. Vous en verrez donc régulièrement accompagner les professionnels dans leurs missions.

Contacts

Numéros de téléphone importants

- ♦ Le standard du site hospitalier de Courbevoie **Tél.** 01.49.04.30.30
- ♦ Le secrétariat de Médecine - 1^{er} étage **Tél.** 01.49.04.30.77 - **Fax** 01.49.04.30.09
- ♦ Le secrétariat de Médecine - 2^{ème} étage **Tél.** 01.49.04.32.36 - **Fax** 01.49.04.32.09
- ♦ Le secrétariat de Médecine - 3^{ème} étage **Tél.** 01.49.04.31.01 - **Fax** 01.49.04.31.17
- ♦ Assistante sociale **Tél.** 01.49.04.31.58 - **Fax** 01.49.04.31.79
- ♦ Cadre de Santé de Médecine Gériatrique **Tél.** 01.49.04.31.63
Courriel : jmoulec@ch-rivesdeseine.fr
- ♦ Cadre Supérieure du Pôle Gériatrique,
Locomoteur et Soins Palliatifs **Tél.** 01.49.04.31.81
Courriel : estievenart@ch-rivesdeseine.fr

VOTRE MATINÉE



5h00 à 6h30

Avant de partir, l'équipe de nuit effectue un passage, vérifie votre état de santé et assure le relais avec l'équipe de jour par des transmissions.

Bonjour,
Tout va bien ?



Oui, mais je préférerais dormir, moi !!!!



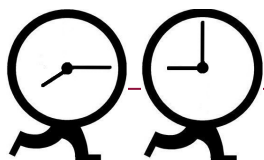
7h00



L'équipe du matin arrive, prend les transmissions et commence vos soins :

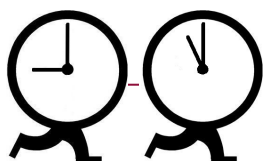
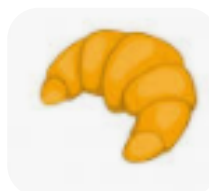
- Prise de température, tension artérielle, bilan biologique.
- Distribution des médicaments.
- Si vous avez un examen vous serez prévenu(e).

Je signale à l'infirmier(e) les médicaments que je prends d'habitude.



8h15 à 9h00

Petit-déjeuner traditionnel dans votre chambre.

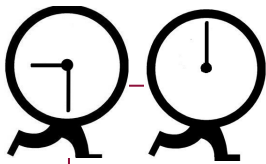


9h00 à 11h00

En fonction de votre état de santé et de vos possibilités vous serez accompagné(e) pour votre :

- Toilette, habillage ;
- Réfection des lits (change des draps si besoin).

Pour mes soins d'hygiène, je donne des indications sur mes habitudes.



9h30 à 12h00

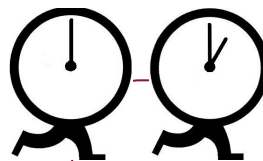
Le médecin vient vous voir pour vous donner des informations sur votre état de santé et l'évolution de votre hospitalisation.



**A l'occasion
vous pouvez poser
toutes vos
questions**

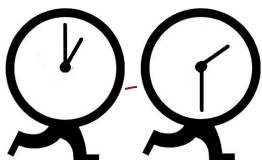


**J'ai un problème.
J'en informe
l'infirmier(e) ou
l'aide-soignant(e)
qui évaluera
ma demande.**



**12h00-13h00
L'heure du déjeuner**

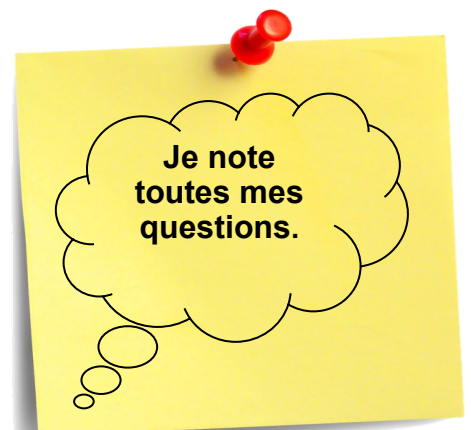
Les soignants sont à votre disposition pour vous aider à couper votre viande ou tout autre acte pour vous restaurer. C'est aussi un moment d'échange si vous le souhaitez.



13h00 à 14h30

**C'est un moment plus calme pour vous détendre et vous reposer.
Vos proches peuvent vous visiter
et passer du temps avec vous.**

Les soignants sont à votre disposition pour vous et répondre à vos besoins et questionnements ; ils assurent aussi le lien avec votre famille.

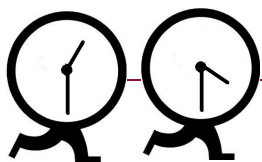


**Je note
toutes mes
questions.**



**Le bionettoyage quotidien de votre chambre
est effectué le matin ou l'après-midi.**

VOTRE APRÈS-MIDI ET SOIRÉE



Entre 13h30 et 16h30

Vous pouvez être amené(e) à réaliser des examens radiologiques ou rencontrer des professionnels de consultation spécialisée (Cardiologue, Psychologue, Psychiatre, etc.)

Pendant votre séjour, des matériels peuvent vous être prêtés. Si besoin, ils vous seront prescrits pour votre retour.



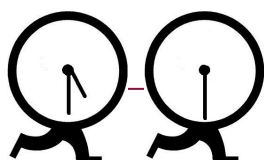
TEMPS LIBRE **Accueil de vos visites ou repos**

Sont à votre disposition :

- Un jardin fleuri et ombragé ;
- La salle d'accueil à l'entrée de l'établissement (côté accueil-standard) est une salle climatisée au rez-de-chaussée avec des distributeurs de boissons et de friandises.
- Espace fumeur dans le jardin.



Je préviens les soignants et demande l'autorisation de quitter le service.



17h30-18h30

Passage des infirmier(e)s et aides-soignant(e)s :

- Distribution des médicaments du soir et coucher.
- Dans le même temps, il vous sera demandé de quantifier votre douleur (Echelle d'évaluation de 1 à 10). Si besoin, vous pourrez aborder, avec les soignants, d'autres sujets vous préoccupant.



Une note
explicative
d'utilisation
est dans votre
chambre



Téléphone et télévision

Vous pouvez demander un casque audio pour plus de confort dans l'écoute de vos programmes préférés.



18h30

Dîner servi dans votre chambre



19h30

**Reprise des plateaux-repas
par le personnel.**



19h30 à 21h30

Passage des infirmier(e)s et aides-soignant(e)s pour vous préparer à la nuit :

- Aide pour votre déshabillage et installation au lit si nécessaire.

Je peux aller aux
toilettes, mais je
ne suis pas sûr(e)
de moi, alors
j'appelle pour être
accompagné(e).



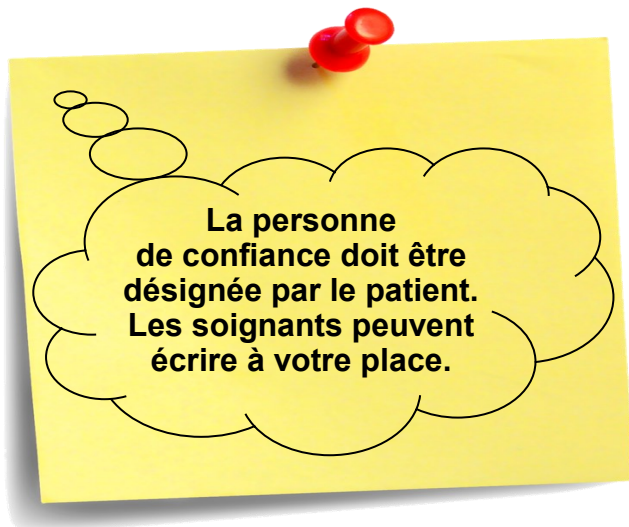
La nuit

L'infirmier(e) et l'Aide-Soignant(e) sont toujours présent(e)s dans le service. Ils(elles) effectueront plusieurs passages obligatoires dans la nuit et sont là pour répondre à vos demandes. Ce personnel connaît votre état de santé, vos capacités et incapacités.

LES INCONTOURNABLES AU COURS DE VOTRE SÉJOUR

La personne de confiance

- ♦ Toute personne majeure peut désigner une personne de confiance (parent, proche, médecin traitant, etc.) qui pourra l'accompagner et l'assister dans ses démarches concernant sa santé ou témoigner de sa volonté auprès de l'équipe médicale dans l'hypothèse où elle serait hors d'état de s'exprimer.



Les directives anticipées

- ♦ Toute personne majeure peut rédiger ses « directives anticipées » concernant sa fin de vie. C'est une possibilité qui vous est donnée. Il s'agit pour vous d'exprimer vos volontés par écrit sur les décisions médicales à prendre lorsque vous serez en fin de vie, sur les traitements ou actes médicaux qui seront ou ne seront pas engagés, limités ou arrêtés.
- ♦ La fin de vie peut arriver après un accident ou à l'issue d'une maladie grave. Dans ces circonstances, vous serez peut-être dans l'incapacité de vous exprimer. Si

vous avez rédigé des directives anticipées, votre médecin et vos proches sauront quelles sont vos volontés, même si vous ne pouvez plus vous exprimer. Elles seront consignées dans votre dossier de soins personnalisé. Vous pouvez à tout moment revenir dessus pour les modifier selon vos souhaits.

L'identitovigilance



- ♦ Un bracelet d'identification vous est proposé dès votre arrivée ; c'est un outil de sécurité des soins qui a pour but de fiabiliser votre identification. Merci de vérifier avec le soignant les éléments qui le constituent :
 - Nom, prénom
 - Nom de naissance
 - Date de naissance
 - Sexe

Attention à l'orthographe de vos nom et prénom



Le consentement aux soins

- ♦ Votre consentement doit être libre, c'est-à-dire ne pas avoir été obtenu sous la contrainte. Il doit être renouvelé pour tout nouvel acte de soins.
- ♦ Votre consentement doit également être éclairé, c'est-à-dire que vous devez avoir été informé(e) des traitements dont vous allez bénéficier, ainsi que des risques fréquents ou graves normalement prévisibles et des conséquences éventuelles que ceux-ci pourraient entraîner.
- ♦ En principe, le consentement est oral, vous consentez aux interventions lors de l'entretien individuel avec votre médecin.

Les dépôts au coffre des biens précieux



- ♦ **L'hôpital est un lieu ouvert** ; les biens conservés dans votre chambre restent **sous votre entière responsabilité**. Néanmoins, si vous le souhaitez ou si votre entrée s'est faite en urgence, vos objets de valeur (argent, carte

bancaire, carnet de chèques, bijoux) peuvent être déposés au **coffre** de la régie du Centre Hospitalier Rives de Seine.

- ♦ Le dépôt ne peut avoir pour objet que des choses mobilières dont la nature justifie la détention par la personne admise, hébergée durant son séjour dans l'établissement.
- ♦ Toute personne hospitalisée sera informée de la procédure de dépôt des biens et des valeurs par le professionnel qui l'accueille. En cas de refus, la personne signe le formulaire de refus de dépôt.



RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Pour votre sécurité et votre bien-être, nous vous recommandons de lire ces quelques lignes.

Votre chambre

L'attribution d'une chambre particulière est conditionnée prioritairement par votre état de santé.



Elle est équipée du téléphone et de la télévision ; une fiche spécifique est à votre disposition dans la chambre.



Le téléphone portable est autorisé ; **il est placé sous votre responsabilité et doit être éteint pendant les soins.**

Pour des raisons de sécurité, l'usage des appareils électriques tels que bouilloire, cafetière, etc. ainsi que l'utilisation de bougies et d'encens est formellement interdite dans les chambres.



Les boissons alcoolisées sont interdites dans le service.



Quelques principes

Nous vous demandons de ne pas Vous n'êtes pas obligé(e) de rester dans votre chambre, mais nous vous demanderons de rester dans l'enceinte de l'hôpital et de **respecter les horaires de soins et de repas.**

Avec la diététicienne et les agents de restauration, nous essayons au mieux de respecter vos goûts. Malgré tout, votre famille peut vous apporter « vos plats préférés », **aux heures des repas** et en fonction de votre régime.



Nous ne pouvons les réchauffer dans le service ; ils devront être consommés immédiatement.

Pour des raisons d'hygiène, toutes les fleurs coupées ou en pot ne sont pas autorisées dans votre chambre.



Votre vestiaire

**INDISPENSABLE :
Trousse de toilette,
et linge de toilette
serviette, gant, etc.**

Dès le premier jour, nous vous demandons d'être habillé(e) en pyjama ou chemise de nuit ; à défaut vous porterez une « casaque » fournie par l'hôpital. Les chaussures/

chaussons fermé(e)s sont préconisé(e)s.

Pour vos vêtements, il n'y a pas de service de pressing ou de nettoyage. Pensez à vous organiser pour en assurer l'entretien via votre famille ou proches.

Vos visites

Elles sont autorisées entre 13h et 19h30



Par mesure d'hygiène, vos visiteurs doivent se frictionner les mains avec la Solution Hydro-Alcoolique qui se trouve dans votre chambre, et ceci dès leur arrivée.

Les enfants de moins de 6 ans ne peuvent être accueillis que dans le lieu de vie ou le jardin.

Votre bien-être

Un coiffeur privé intervient une fois par semaine dans le salon dédié à cette prestation. Les tarifs et rendez-vous sont disponibles dans le service.

Vos permissions de sortie

Dès que votre état de santé le permet et en accord avec l'équipe soignante, des autorisations de sortie de journée ou de week-end peuvent vous être délivrées par le médecin.

Votre sortie

En fonction de votre progression, votre sortie sera programmée et organisée par les médecins du service, d'un commun accord.

L'ensemble de l'équipe est à l'écoute de toutes vos préoccupations lors de votre retour à domicile (matériel, conseils, etc.). **N'hésitez pas à poser vos questions.**

Le jour de la sortie, le médecin et l'Infirmier(e) vous remettront les documents nécessaires pour le bon suivi de votre retour à domicile.

N'oubliez pas de procéder aux formalités de sortie auprès du bureau des admissions, situé au Rez-de-Chaussée, du lundi au vendredi, de 8h30 à 16h30.

Votre avis nous intéresse



Pour continuer à nous améliorer, nous vous demandons de remplir le questionnaire de satisfaction et de le déposer dans la boîte aux lettres prévue à cet effet et située près de l'accueil de l'hôpital.

Espace personnel

MON PROJET PERSONNALISÉ / MES OBJECTIFS

[illegible]

LA CHARTE DE LA PERSONNE HOSPITALISÉE

Principes généraux

circulaire n° DHOS/E1/DGS/SD1B/SD1C/SD4A/2006/90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées et comportant une charte de la personne hospitalisée



1 Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est accessible à tous, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.



2 Les établissements de santé garantissent **la qualité de l'accueil, des traitements et des soins**. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en oeuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.



3 **L'information** donnée au patient doit être **accessible et loyale**. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.



4 Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec **le consentement libre et éclairé du patient**. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.



5 **Un consentement spécifique** est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.



6 Une personne à qui il est proposé de participer à **une recherche biomédicale** est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. **Son accord est donné par écrit**. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.



7 La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, **quitter à tout moment l'établissement** après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.



8 **La personne hospitalisée est traitée avec égards**. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.



9 Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que **la confidentialité des informations** personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.



10 La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie **d'un accès direct aux informations de santé la concernant**. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.



11 La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du **droit d'être entendue** par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.